

MESURES ORGANISATIONNELLES

Les mesures décrites ci-dessous visent à limiter les contacts physiques rapprochés ou prolongés entre les personnes présentes (agents, public, intervenants extérieurs) compte tenu de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 et des situations de travail. Les mesures de protection collective pour favoriser le respect des distances de sécurité doivent être en effet privilégiées.

- Organiser l'activité en vérifiant que les distances de sécurité puissent être respectées (1 mètre minimum, un espace de 4m²),
- Procéder à l'aménagement des locaux en lien avec le médecin-directeur et le service gestion des conditions de travail, en faisant appel en cas de nécessité à la Direction de la maintenance des bâtiments (matérialisation d'espaces d'attente, installation de plexiglas, ...),
- Limiter le nombre de personnes présentes simultanément sur le lieu de travail ou dans un même local (aménagement des horaires, décalage des pauses, roulements, ...),
- Favoriser le travail à distance dès que cela est possible, plus particulièrement dans les bureaux partagés,
- Privilégier les bureaux individuels en répartissant les agents présents,
- Favoriser la communication par courrier, téléphone,
- Éviter les réunions physiques et les rassemblements de personnes dans les espaces réduits, privilégier les réunions à distance (visioconférences par exemple),
- Être attentif au partage d'outils ou d'instruments,
- Aérer les locaux régulièrement.

Établir les procédures pour l'accès des visiteurs ou des administrés

- Limiter le nombre de visiteurs ou d'administrés et organiser des files d'attente (marquage au sol), privilégier les rendez-vous dès que cela est possible, privilégier les procédures dématérialisées,
- Afficher les consignes générales d'hygiène,
- Mettre à disposition des solutions hydro-alcooliques dans la mesure du possible à l'entrée des bâtiments recevant du public,
- Mettre en place une distance de sécurité, voire des dispositifs spécifiques (interphone, écrans, plexiglass...) pour les postes particulièrement exposés au public.

Signaler toute anomalie à votre supérieur hiérarchique